



# **CLI DU CNPE DE CHINON**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024**

# **SOMMAIRE**

<b>1) La composition de la CLI en 2024 .....</b>	<b>3</b>
<b>2) Bilan d'activité 2024 .....</b>	<b>3</b>
a) Les avis rendus ou auditions .....	3
b) Les commissions plénières .....	4
c) Les réunions du bureau.....	5
d) Les commissions techniques .....	5
e) Réunion publique /formation .....	5
<b>3) Secrétariat de la CLI .....</b>	<b>8</b>
<b>4) Bilan financier .....</b>	<b>8</b>
 <i>Annexe 1 : Arrêté de nomination publié le 2 décembre 2024.....</i>	 <i>9 à 13</i>

## 1) La composition de la CLI en 2024

### Les membres à voix délibérative

Sous la présidence de Madame Isabelle Raimond-Pavero, Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire, les 76 membres à voix délibérative de la CLI sont répartis dans 4 collèges :

le **collège des élus** des départements d'Indre-et-Loire, de la Vienne et du Maine-et-Loire

(52 membres),

le **collège des représentants des associations de protection de l'environnement**

(8 membres),

le **collège des représentants des organisations syndicales** de salariés du CNPE de Chinon et des entreprises prestataires (8 membres)

le **collège des personnes qualifiées et les représentants du monde économique** (8 membres).

Des représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), du CNPE de Chinon, des services de l'État compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire suivent et participent également aux travaux de la CLI.

Pour mémoire, un arrêté de la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, préparé en novembre 2024 et publié le 2 décembre 2024 portant sur la **nomination** des membres de la CLI titulaires et suppléants.

### Les membres à voix délibérative

RAS

## 2) Bilan d'activité 2023

### a) Les avis rendus

Aucun avis n'a été rendu au cours de l'année 2023.

### b) Les commissions plénières

Comme le prévoit la réglementation, la CLI doit se réunir en session plénière au moins deux fois par an afin de présenter les actualités liées au CNPE de Chinon, les travaux effectués lors des commissions techniques et en bureau, valider les décisions y afférentes.

En 2024, la CLI s'est réunie 2 fois : le 30 mai 2024 et le 5 décembre 2024

- **30 mai 2024**

- Ordre du jour

1. Propos introductifs de Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI du CNPE de CHINON
2. ASN : Présentation de Madame Albane FONTAINE, Cheffe du bureau Régionale
3. Bilan d'activité 2023 de la CLI
4. Actualités ANCCLI
5. Point sur la situation de production à date et actualités site par EDF
6. Présentation des Evènements Significatifs relatifs à la Sureté (ESS) et Evènements Significatifs Environnementaux – par EDF
7. Présentation du Bilan 2023 et prévisionnel des rejets d'eau en CNPE en 2024 par EDF
8. GT démantèlement 3<sup>ème</sup> réunion : restitution par Monsieur Jacques NOURRY, Adjoint au Maire de Beaumont en Véron
9. Bilan de l'année 2023 des actions de contrôle de l'ASN sur le CNPE de CHINON
10. Actions de l'ASN en lien avec l'incendie du transformateur principal du réacteur 3 du 10 février 2024 (gestion de crise et suivi des sites)
11. Intervention sur les actions de contrôle de l'ASN dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> visite décennale du réacteur 1 (notamment réalisation de l'épreuve hydraulique)
12. Questions diverses

- **5 décembre 2024**

- Ordre du jour

1. Propos introductifs de Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI du CNPE de CHINON
2. Présentation des actions menées par la CLI
3. Point d'actualité du site - EDF
4. Evènements significatifs sûreté et environnement - EDF
5. Enquête publique - EDF
6. Chinon A et AML, zone Thermip : point de situation – EDF
7. Questions diverses (Zone d'enfouissement de déchets suspectée)

### **c) Les réunions du Bureau**

La CLI du CNPE de Chinon possède un Bureau constitué de membres de la CLI. Ses missions consistent en l'organisation des travaux et l'application des décisions de la CLI. Le Bureau se réunit au minimum une fois avant chaque réunion plénière de la CLI. La composition du Bureau est la suivante :

- La et le Président(e) de la CLI
- 5 représentants du collège des élus,
- Un représentant du collège des associations de protection de l'environnement,
- Un représentant du collège des organisations syndicales de salariés,
- Un représentant du collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique.

En 2024, le bureau s'est réuni 2 fois :

- **19 mars 2024**

- Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du Bureau du 16 septembre 2023
2. Préparation de l'ordre du jour de la CLI du 30 mai 2024
3. Informations diverses.

- **16 septembre 2024**

- Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du Bureau du 19 mars 2024
2. Actualités institutionnelles de Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI de Chinon
3. Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière de la CLI du 5 décembre 2024
4. Informations diverses

#### **d) Les commissions techniques**

Afin d'étudier les problématiques très techniques ou susceptibles de n'intéresser que certains membres de la CLI, ont été créées des commissions techniques. Siègent alors à ces commissions les membres qui sont intéressés par le sujet présenté. Une synthèse, non technique dans la mesure du possible, est ensuite présentée en commission plénière. La 3ème réunion du groupe de travail démantèlement qui devait avoir lieu à l'automne 2023 a été reprogrammée le 9 avril 2024.

La restitution a été présentée par Monsieur Jacques NOURRY lors de la Commission plénière du 30 mai 2024.

La 4<sup>ème</sup> réunion est programmée le 9 juillet 2025 à 9h00.

## e) Réunion publique / formation



Dans le cadre de la campagne de distribution de comprimés d'iode piloté par les Services de l'Etat, une réunion publique s'est tenue le 3 octobre 2024, en mairie de Chinon.

 **Touraine, le Département**  
1 j · 🌐

👉 Communiqué de presse

Campagne de distribution de comprimés d'iode

Depuis le 15 septembre dernier, la Préfecture d'Indre-et-Loire a lancé une campagne de distribution de comprimés d'iode, dans le cadre de l'ouverture des zones PPI (Plan Particulier d'Intervention) des 10 km, autour de la Centrale Nucléaire de Chinon.... [En voir plus](#)

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Le 23 septembre 2024



**CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE**

Depuis le 15 septembre dernier, la Préfecture d'Indre-et-Loire a lancé une campagne de distribution de comprimés d'iode, dans le cadre de l'ouverture des zones PPI (Plan Particulier d'intervention) des 10 km, autour de la Centrale Nucléaire de Chinon.  
Tous les habitants et les établissements recevant du public qui se trouvent dans le périmètre des 10 km, seront amenés à se réapprovisionner auprès des pharmacies dédiées, dans le cadre des consignes données par la Préfecture.

**Pour soutenir cette opération,**

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, pilote de la Commission Locale d'Intervention (CLI) du CNPE de Chinon, en coordination avec la Ville de Chinon, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Préfecture d'Indre-et-Loire, organise à ce titre :

**UNE RÉUNION PUBLIQUE**  
**le jeudi 3 octobre 2024 à 18h30**  
**en Mairie de Chinon - Salle Olivier Debré**

L'objectif sera d'informer les habitants sur cette campagne préventive et de les sensibiliser sur l'importance d'apprendre à se protéger du risque de rejet radioactif dans l'environnement.

Outre les autorités publiques, des représentants d'EDF et de l'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire) seront présents afin de répondre avec précision, aux différentes questions du public.

**La Nouvelle République**  
Mercredi 2 octobre 2024

**chinon**

**en bref**

**PRÉVENTION**

**Campagne de distribution de comprimés d'iode**

Depuis le 15 septembre dernier, la préfecture d'Indre-et-Loire a lancé une campagne de distribution de comprimés d'iode, dans le cadre de l'ouverture des zones Plan particulier d'intervention (PPI) des 10 km, autour de la centrale nucléaire de Chinon.

Tous les habitants et les établissements, recevant du public, qui se trouvent dans le périmètre des 10 km, seront amenés à se réapprovisionner auprès des pharmacies dédiées, dans le cadre des consignes données par la préfecture.

Pour soutenir cette opération, le conseil départemental, pilote de la Commission Locale d'Intervention (CLI) du CNPE de Chinon, en coordination avec la Ville de Chinon, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire et la préfecture d'Indre-et-Loire, organise à ce titre une réunion publique le jeudi 3 octobre, à 18 h 30, en mairie de Chinon (salle Olivier-Debré). L'objectif sera d'informer les habitants sur cette campagne préventive et de les sensibiliser sur l'importance d'apprendre à se protéger du risque de rejet radioactif dans l'environnement. Outre les autorités publiques, des représentants d'EDF et de l'Autorité de sûreté nucléaire seront présents afin de répondre avec précision, aux différentes questions du public.



Journées de la résilience – second module de la formation Gestion de crise face aux médias, avec 2 intervenants de l'IRMa, le 21 octobre 2024.



### **3) Secrétariat de la CLI**

Le secrétariat de la CLI est assuré par une Chargée de mission CLI, salariée titulaire du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, au sein de la Direction des Transitions Ecologique et Energétique.

La chargée de mission est chargée de traiter le courrier (papier et informatique) de la CLI, d'organiser les réunions et les visites, d'assurer la comptabilité de la CLI et de rédiger les documents de la CLI (PV des réunions, rapport d'activité, convocations, etc.).

Le secrétariat assure également le lien avec le CNPE de Chinon, l'ANCCLI, et l'ASNR.

### **4) Bilan financier (budget réalisé 2024)**

La CLI de Chinon dispose d'un budget qui lui permet de gérer les dépenses liées à son fonctionnement. Les crédits sont inscrits en totalité au budget du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

## Dépenses 2024

Cotisation à l'ANCCLI : 1 000,00 €

### Pour mémoire : charges 2024 financées par le Conseil départemental sur ses lignes budgétaires récurrentes de fonctionnement

Frais de personnel	40 803 €
Mise à disposition de bureaux, téléphone, internet, matériel informatique...	7 000€
<b>Total des moyens matériels et humains</b>	<b>52 803 €</b>

**Subvention de fonctionnement ASN 2024 : 10 922 €**

## Prévisionnel 2025

Frais de personnel	30 440 €
Communication (impression affiches, page Internet, créa Kakémono)	5 000 €
Frais de déplacement	1 000 €
Moyens matériels	7 000 €
Honoraires intervenants	1 500 €
Evènementiel - journée d'information pour le public	2 000 €
<b>Total des moyens matériels et humains</b>	<b>46 940 €</b>

**Subvention de fonctionnement demandée ASNR 2025 : 10 500 €**

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE****Direction des transitions écologique et  
énergétique**ID WD : 31984  
Référence interne : DTEE / CLI**REPUBLIQUE FRANCAISE****ARRÊTÉ DE NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE  
D'INFORMATION DU CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION  
D'ELECTRICITÉ DE CHINON****La Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,**

**Vu** la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et notamment son chapitre II, article 22, relatif aux Commissions Locales d'Information auprès des installations nucléaires de base,

**Vu** le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information auprès des installations nucléaires de base,

**Vu** l'arrêté de la Présidente du Conseil général d'Indre-et-Loire du 9 octobre 2009 portant création et composition de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon,

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du 8 octobre 2020 portant nouvelle composition de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon,

**Vu** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du **31 janvier 2024** portant nomination des membres de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon,

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour la désignation de nouveaux membres au sein des différents collèges siégeant à la Commission Locale d'Information,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services par intérim,

**ARRETE****ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

La Commission Locale d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base n°94-99-107-132-133-153-161 du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Chinon est présidée par un Conseiller départemental d'Indre-et-Loire, membre de la CLI, nommé par la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

**ARTICLE 2** :

La CLI, constituée de quatre catégories de membres à voix délibérative et une catégorie de membres à voix consultative, est renouvelée et composée comme suit :

1°) Les membres élus (**52** membres à voix délibérative)

*[Retour sommaire](#)*



M. Eric BIDET, Maire adjoint de Thizay	M. Gérard MARULA
M. Dominique TESSIER, Conseiller municipal de Brain-sur-Allonnes (49)	Mme Béatrice LÉVÊQUE
M. Michel PONCHANT, Maire adjoint de Fontevraud l'Abbaye (49)	Mme Sandrine LION
M. Jacky MARCHAND, Maire de Montsoreau (49)	M. Jacky LHOMMÉDÉ
M. Jean-Claude DOUAUD, Conseiller municipal de Varennes-sur-Loire (49)	Mme Gaëlle BILLARD
M. Thierry DEGUINGAND, Vice-président de la Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire (37)	Mme Sophie LAGRÉE
Mme Martine JUSZCZAK, Vice-présidente de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (37)	M. Bernard THIVEL
M. Jean-Jacques GAZAVE, Conseiller communautaire de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (37)	Mme Agnès BUREAU
M. Xavier DUPONT, Président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (37)	M. Hubert HARDY
<b>Mme Sylvie BARILLOT, Vice-présidente de la Communauté de communes Pays Loudunais (86)</b>	<b>M. Bruno VERDIER</b>
<b>M. Jacky DURAND, Conseiller communautaire de la Communauté de communes Pays Loudunais (86)</b>	<b>Mme Evelyne GOURDEAU</b>
M. Jackie GOULET, Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire (49)	M. Alain BOISSONNOT
M. Noël NERON, Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire (49)	M. Jean-François MIGLIERINA
Mme Armelle PONCET, Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire (49)	M. Thierry NAUDIN

## 2°) Les représentants des associations de protection de l'environnement (8 membres à voix délibérative)

TITULAIRES	SUPLÉANTS
<b>M. Jean-Claude RENOUX, Président de l'association ASPIE</b>	<b>M. Marcel GUINEL</b>
M. Dominique BOUTIN de l'association SEPANT	ou son représentant
M. Philippe GARDELLE, représentant du groupe local Sortir du Nucléaire Touraine	M. Jean-Claude BRAGOULET
<b>M. Pascal MESLET, Président de l'association AAPPMA de Bourgueil</b>	<b>M. Pascal LEFAY</b>
M. Arnaud DELACROIX de l'association Sauvegarde de l'Anjou	Mme Anne YVARD
M. Jean-Yves BUSSON de l'association ALISEE 49	M. Bernard COTTIER
M. Paul HOYAU du Collectif Chinonais Environnement	<b>M. Daniel BIGOT</b>
Mme Danièle VIRLOUVET de l'association Vienne Nature	M. Roland CAIGNEAUX

## 3°) Les représentants des organisations syndicales de salariés (8 membres à voix délibérative)

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Bruno GRANTAIS, représentant l'organisation syndicale CFE-CGC du CNPE de Chinon	M. Cédric LEDYS
M. Ronan CRESTEAUX, représentant l'organisation syndicale CGT du CNPE de Chinon	M. Nicolas JOSSET

[Retour sommaire](#)



M. Hosaim BOUJILA, représentant l'organisation syndicale CGT du CNPE de Chinon	M. Jean-Pierre PLAT
M. Richard ROUZIER, représentant l'organisation syndicale CGT du CNPE de Chinon	M. Fabrice GUYON
M. Frédéric CLÉMENT, représentant l'organisation syndicale CFDT du CNPE de Chinon	Mme Isabelle FOUQUET
Mme Emmanuelle GRISAT, représentante de l'organisation syndicale FO du CNPE de Chinon	M. Benoît LECOT
M. Jean-Philippe BOUCHER, représentant l'organisation syndicale CGT de la société ENDEL	M. Jean-Pierre BIBARD
M. Dimitri VINCENT, représentant l'organisation syndicale CFDT de Polinord sud d'Avoine	ou son représentant

4°) Les personnes qualifiées et les représentants du monde économique (8 membres à voix délibérative)

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Cyril DELALANDE, représentant la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire	M. Sébastien PROUTEAU
Mme Anne-Sophie SAUVAIGO, représentant le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine	Mme Brigitte GUGLIELMI
M. Philippe PAGANELLI, Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins d'Indre-et-Loire	M. Christophe GENIÈS
M. Julien CHAUVIN, représentant la Chambre syndicale des Pharmaciens d'Indre-et-Loire	M. Charles BROSET
M. Stéphane ROSSOLIN, représentant le Conseil régional Centre-Val de Loire de l'ordre des Vétérinaires	Mme Christine RANKOWSKI
M. Jean-Pierre FISCHER, représentant le groupe régional Val de Loire de la Société Française d'Énergie Nucléaire	M. Laurent PHILIPPE
M. Michel MONAMICQ, expert dans le domaine nucléaire, hors CNPE de Chinon	-
M. Bernard REMMERIE, expert dans le domaine nucléaire, hors CNPE de Chinon, de la commune d'implantation	-

5°) Membres à voix consultative

Monsieur ou Madame le représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire,  
Monsieur ou Madame le représentant de l'IRSN,  
Monsieur ou Madame le représentant du CNPE de Chinon,  
Monsieur ou Madame le représentant du Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire,  
Monsieur ou Madame le représentant du Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie d'Avoine,  
Monsieur ou Madame le représentant du SDIS 37,  
Monsieur ou Madame le représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire,

Messieurs ou Mesdames les représentants des services de l'Etat compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire, désignés conjointement par les Préfets des régions et des départements intéressés, à savoir :

Pour les départements d'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et de la Vienne :

- Monsieur ou Madame le Préfet ou son représentant,
- Monsieur ou Madame le Chef du Bureau de la Défense Nationale et de la Protection Civile ou son représentant,
- Monsieur ou Madame le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,

[Retour sommaire](#)

- Monsieur ou Madame le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant,
- Monsieur ou Madame le Médecin-Chef du SAMU ou son représentant,
- Monsieur ou Madame le Commandant du Groupement de Gendarmerie ou son représentant,

Pour les régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine :

- Monsieur ou Madame le Préfet de Région ou son représentant,
- Monsieur ou Madame le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- Monsieur ou Madame le Commandant la Région de Gendarmerie ou son représentant.

#### **ARTICLE 3 :**

L'arrêté portant nomination des membres de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon pris par le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 31 janvier 2024 est abrogé.

#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté est publié sur le site du Département d'Indre et Loire.

Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication, en application de l'article L. 3131-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

#### **ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Signé électroniquement par : Nadège  
ARNAULD  
Date de signature : 29/11/2024  
Qualité : Présidente du Conseil  
Département d'Indre et Loire